

Charte éthique de partenariat des Rencontres AVECsanté



AVECsanté est un mouvement fédéré, associatif, qui se donne pour mission de réorganiser les soins primaires en France, notamment en généralisant l'exercice coordonné en équipe et en maison de santé pluriprofessionnelle (MSP). AVECsanté est un acteur de l'économie sociale et solidaire et n'a aucun lien d'aucune sorte avec le groupe privé AVEC qui couvre le domaine du médicosocial.

AVECsanté choisit ses partenariats en toute indépendance.

Les Rencontres AVECsanté, ou « Rencontres avec les équipes », sont le temps fort annuel des équipes coordonnées de proximité dans les soins primaires en France. Ces Rencontres avec les équipes, réunissent plus de 1500 professionnels de santé et institutions qui viennent de toute la France, se retrouvent pour échanger, partager et se fédérer autour de thématiques de santé publique. Elles sont un lieu privilégié pour les professionnels de santé des soins primaires de proximité, coordonnées. Depuis 2008, elles promeuvent les bonnes pratiques dans l'exercice coordonné des soins primaires. Un comité d'organisation en garantit l'indépendance. Un comité scientifique en valide le contenu scientifique et garantit la pluriprofessionnalité du programme.

Parmi les valeurs : l'intérêt général, l'action au bénéfice des patients, des usagers et des équipes, les principes de la Charte d'Ottawa édictée par l'Organisation mondiale de la santé, les valeurs fondatrices de la Sécurité sociale et de non-financiarisation du système de santé.

Les Rencontres AVECsanté sont ouvertes aux seuls partenariats commerciaux qu'AVECsanté a souhaité développer. Toute participation est par ailleurs soumise à validation du comité d'organisation des Rencontres d'AVECsanté qui statue selon l'appréciation qui lui est propre.

En tout état de cause, le partenaire des Rencontres AVECsanté :

1. Développe et réalise une activité qui est liée aux soins primaires coordonnés, au mouvement AVECsanté et à ses institutions partenaires, aux fédérations régionales membres d'AVECsanté, aux adhérents et aux partenaires institutionnels desdites fédérations régionales, aux équipes coordonnées de soins de proximité, aux professionnels de santé qui constituent ces dernières ;
2. Réalise ladite activité en toute probité et dans le respect des usages de sa profession ;
3. Se prévaut d'une relation équitable, honnête et de confiance avec les interlocuteurs cités au point (1) ;
4. Est en accord avec les valeurs du mouvement AVECsanté ;

Juin 2025

5. En tant que partenaire des Rencontres avec les équipes, respecte intégralement les Conditions générales de vente ainsi que les usages de sa profession ;
6. Respecte les participants, intervenants et les autres exposants présents, les espaces qui lui sont alloués et fait parvenir à AVECsanté les éléments et montants demandés dans le temps imparti.

Le partenaire et exposant des Rencontres d'AVECsanté s'engage à respecter la présente Charte et à signer les Conditions générales de vente de l'événement.

Tout manquement à la présente Charte et aux Conditions générales de vente pourra remettre en cause le partenariat entre AVECsanté et le partenaire concerné, sans préjudice pour le mouvement AVECsanté.

Le comité d'organisation des Rencontres d'AVECsanté